

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 47 (1976)

**Heft:** 8

**Register:** Les lauréats 1976

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

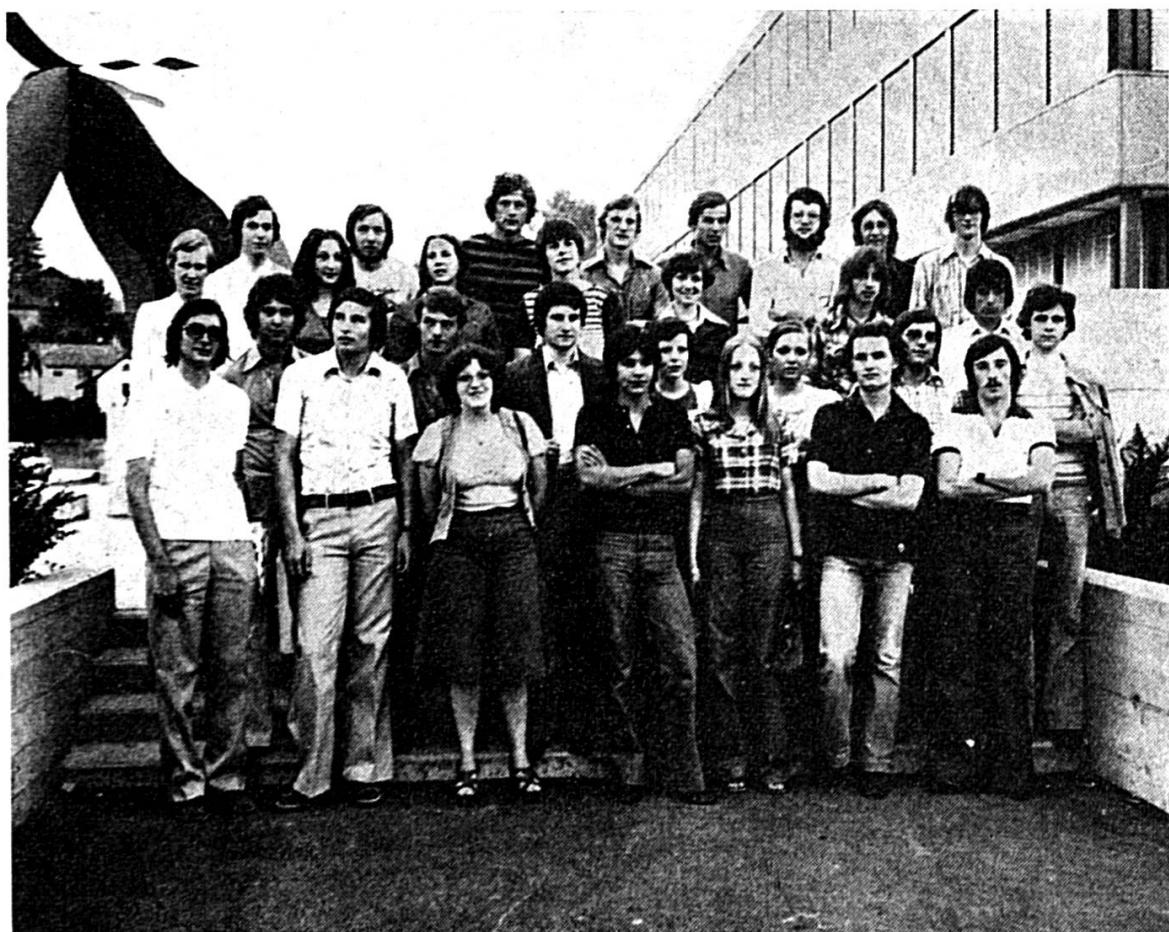
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

reux et propice. Au milieu de l'atmosphère si sympathique de cette cérémonie, accompagnés des vœux de tous ceux qui, pendant votre apprentissage, vous ont entourés, qui vous ont aidés, conseillés et conduits, qui pensent à vous maintenant, bref accompagnés de toute une population active d'un pays

qui sort lentement d'une crise, pays qui a tant besoin de forces jeunes et d'idées nouvelles, je souhaite, en tant que président de l'ADIJ, que vous restiez longtemps aussi jeunes, que votre foi reste longtemps aussi jeune, que votre confiance en vous-mêmes reste longtemps aussi jeune que votre espoir !



Cliché ADIJ No 726

## Les lauréats 1976

### Apprentis :

Michel Bouelet  
Employé de banque  
Delémont

Francine Batschelet  
Employée d'administration  
Courgenay

### Maitres d'apprentissage :

Banque Jurassienne  
d'Epargne et de Crédit  
Delémont

Secrétariat communal  
M. Bernard Macabré  
Courgenay

**Apprentis :**

Gabrielle Eberli  
Employée de banque  
Moutier

Catherine Schmid  
Employée de commerce  
Prêles

Micheline Vuilleumier  
Employée de banque  
Tramelan

Christiane Droux  
Droguiste  
Delémont

Philippe Schöni  
Menuisier  
Court

Daniel Gigandet  
Boucher-charcutier  
Crémines

Gilles Sollberger  
Décolleteur  
Moutier

Vital Schaffter  
Dessinateur en bâtiment  
Courtételle

Joseph Zucchetto  
Dessinateur en génie civil  
Moutier

Rolf Ceré  
Dessinateur de machines  
Bévilard

Jean-François Daucourt  
Dessinateur de machines  
Bassecourt

Livio Montefusco  
Dessinateur de machines  
Delémont

Michèle Wilhem  
Employée de laboratoire  
Porrentruy

Jean-Claude Nicolet  
Installateur sanitaire  
Tramelan

**Maîtres d'apprentissage :**

Banque Populaire Suisse  
Moutier

M. Jean-Jacques Boillat  
Agent général de la Mobilière  
Saint-Imier

Banque Populaire Suisse  
Tramelan

Pharmacie Dr Riat  
Delémont

MM. Gerber Frères  
Menuiserie-ébénisterie  
Moutier

M. Jean Krebs  
Maître boucher  
Bévilard

MM. H. Sollberger & Fils  
Décolletages et taillages  
Moutier

MM. J.-C. Willemin & Bron  
Atelier d'architecture  
Delémont

MM. Allemand - Tièche - Badetscher  
Bureau d'ingénieurs  
Moutier

Schaublin SA  
Fabrique de machines  
Bévilard

A. Bechler SA  
Fabrique de machines  
Moutier

Von Roll SA  
Usine des Rondez  
Delémont

F.-J. Burrus & Cie  
Manufacture de tabacs et cigarettes  
Boncourt

M. & H. Läderach  
Fabrique d'articles en métal  
Reconvilier

**Apprentis :**

François Caillet  
Horloger complet  
Alle

Guy Choulat  
Maçon  
Courtemaîche

Jean-Daniel Houriet  
Maçon  
Grandval

André Odiet  
Mécanicien sur automobiles  
Pleigne

Jean-Pierre Zbinden  
Mécanicien sur automobiles  
Crémines

Marcel Baumgartner  
Mécanicien-électricien  
Malleray

Walter Nadalin  
Mécanicien électronicien  
Courtelary

Gérard Doriot  
Mécanicien électronicien  
Saint-Imier

Marcel Menis  
Mécanicien de précision  
Soyhières

André Monbaron  
Mécanicien de précision  
Malleray

Pierre-Alain Berger  
Micromécanicien  
Courtelary

Didier Mettler  
Monteur électricien  
Malleray

Jean-Michel Hänni  
Monteur électricien  
Delémont

Christian Lachat  
Radio-électricien  
Renan

**Maîtres d'apprentissage :**

Ecole d'horlogerie  
Porrentruy

F. Perrin SA  
Entreprise de bâtiments et travaux publics  
Porrentruy

M. Marcel Berger  
Entrepreneur diplômé  
Moutier

Garage Merçay SA  
Delémont

Garage H. Badan & Cie  
Moutier

Schaublin SA  
Fabrique de machines  
Bévilard

L. Brandt & Frères SA  
Fabrique d'horlogerie  
Bienne

Technicum cantonal  
Saint-Imier

Tornos SA  
Fabrique de machines  
Moutier

Wahli Frères SA  
Fabrique de machines  
Bévilard

Technicum cantonal  
Saint-Imier

Forces Motrices Bernoises  
Bienne

M. Marcel Hänni  
Entreprise d'électricité  
Delémont

Technicum cantonal  
Saint-Imier

**Apprentis :**

André Schaller  
Radio-électricien  
Perrefitte

Ruth Jermann  
Coiffeuse pour dames  
Zwingen

Konrad Pflugi  
Boulanger-pâtissier  
Himmelried

Donatella Bernardin  
Compositrice typographe  
Tavannes

**Maîtres d'apprentissage :**

Antenne collective TV  
Moutier

Salon de coiffure Borer  
Coiffure dames et messieurs  
Laufon

M. Emile Zemp  
Boulangerie-pâtisserie  
Laufon

M. Otto Burkhalter  
Imprimeur  
Tavannes

## Concours-animation pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes

**Intentions générales**

Souvent les activités socio-culturelles et socio-éducatives, dans les communes, sont rendues difficiles par l'insuffisance, sinon l'absence, de locaux et d'équipements adéquats. Des solutions à ce problème, adaptées aux besoins et aux possibilités de nos collectivités, doivent être trouvées dans les meilleurs délais.

Dans le message du Grand Conseil (1975) présentant la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, on peut lire notamment :

« ... Premier alinéa

On est en droit d'admettre que les problèmes culturels seront de plus en plus fréquemment traités dans le cadre de l'aménagement du territoire : ça et là, on va même jusqu'à élaborer des projets de développement culturel, que l'Etat soutiendra à condition qu'ils contribuent

à développer et à coordonner judicieusement les efforts d'une région ou d'une commune. L'aide de l'Etat ne sera pas seulement financière : il importe tout autant de conseiller utilement les responsables (grâce à une collaboration entre le Service des affaires culturelles et l'Office cantonal du plan d'aménagement), ce qui empêchera peut-être de rechercher la solution des problèmes culturels exclusivement dans la création de « centres de la culture » : en bien des endroits, des solutions plus simples suffiront (cf. 2<sup>e</sup> alinéa). Ce qui ne veut pas dire que le versement de subventions en faveur de la construction et de l'exploitation de véritables « centres de rencontre et d'échange d'idées entre les représentants de diverses couches sociales » ne soit pas quelquefois recommandable. L'importance des montants devra être décidée de cas en cas, sur la base de dispositions générales de cette loi. On